

Charte Ethique et Sociale - DEVEAUX S.A.S.

« DEVEAUX SAS présente les valeurs et droits fondamentaux qui fondent son identité et orientent sa politique sociale et éthique. Ces valeurs et ces droits sont le gage d'une cohésion sociale économique et culturelle, indispensable pour assurer sur le long terme une croissance réelle et partagée. »

▪ **Champ d'application**

- La présente charte s'applique à DEVEAUX SAS. Elle concerne tous les employés de l'entreprise.

▪ **Les droits fondamentaux**

- DEVEAUX SAS adhère aux valeurs Universelles de respect des personnes, des libertés, d'égalité et de solidarité, ainsi qu'aux principes et aux droits fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

▪ **Les droits sociaux**

- L'entreprise respecte la réglementation française en droit social et la convention collective de l'industrie textile. Deveaux sas adhère aux valeurs universelles de respect des personnes, de liberté, d'égalité et de solidarité.
- DEVEAUX SAS dispose d'une représentation du personnel régulièrement élue par l'ensemble du personnel. Une réunion bimestrielle est organisée. Les sujets abordés sont d'ordre économique, social et financier. Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le comité d'entreprise dispose d'un budget, financé par l'entreprise sur la base d'un pourcentage de la masse salariale, pour réaliser des actions culturelles et sociales auprès des salariés.
- DEVEAUX SAS considère que les droits sociaux sont nécessaires pour agir librement en vue de l'amélioration continue des conditions individuelles et collectives de travail.
- DEVEAUX SAS veille au respect de chacun et ne pratique aucune discrimination, quel que soit, l'âge, le sexe, la fonction, l'origine, la religion. Tout salarié, tout candidat à un emploi, un stage ou à une période de formation est protégé contre les discriminations au sein de l'entreprise. Les délégués du personnel disposent d'un droit d'alerte en cas d'atteintes aux droits des personnes et aux libertés individuelles.

▪ **Santé et sécurité au travail**

- DEVEAUX SAS reconnaît et affirme l'importance de la santé et de la sécurité dans l'entreprise et cherche à fournir en permanence un environnement de travail sain, sûr et propre conformément aux lois, réglementations et bonnes pratiques industrielles. Mesurer, évaluer et rapporter la performance est le cadre de l'engagement de l'entreprise envers la santé et la sécurité des employés. Toutes les personnes qui travaillent chez DEVEAUX SAS doivent intégrer les considérations de sécurité et de santé dans leurs activités quotidiennes.
- Un comité d'hygiène et sécurité (CHSCT) se réunit tous les trimestres avec la présence, en fonction de leur disponibilité, du médecin du travail, de l'inspecteur du travail et du représentant de la CARSAT. Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

▪ **Salaires, temps et conditions de travail**

- DEVEAUX SAS respecte les règles relatives à la mensualisation, aux salaires minimums et les éléments de rémunération prévus par les conventions ou accords collectifs applicables à l'entreprise.
- DEVEAUX SAS possède un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail. Les horaires hebdomadaires sont de 35 heures et la base annuelle de 1607 heures. Les heures supplémentaires ne dépassent pas le maximum légal et sont déclarées et rémunérées. La rémunération de chaque salarié respecte les minimums légaux et conventionnels.
- Les jeunes de 18 ans ou moins bénéficient de règles protectrices spécifiques. La journée de travail effectif n'excède pas 8h.
- Le repos quotidien est de 12 heures consécutives. La durée hebdomadaire du travail effectif est fixée à 35 heures et le repos à 2 jours consécutifs.
- L'entreprise ne fait pas travailler d'enfants de moins de 16 ans.
- L'égalité entre les hommes et les femmes est assurée en matière d'emploi, de travail, de rémunération et de carrière.
- Les conditions de travail sont conformes à la législation et aux accords individuels et collectifs en vigueur en France.

▪ **Confidentialité**

- DEVEAUX SAS s'engage à protéger les informations personnelles de chacun, collectées ou conservées au cours des activités en garantissant des normes élevées de protection des données conformément à la loi.

Les employés sont tenus à la confidentialité des informations en leur possession.

Ceci inclut, sans s'y limiter, les informations stockées sur tout système informatique présent chez DEVEAUX SAS., ainsi que les logiciels et les mots de passe conservés par les utilisateurs concernés.

▪ **Relation avec les clients**

- DEVEAUX SAS met l'accent sur les exigences des clients et soutient une culture où la conduite professionnelle est reconnue, valorisée et illustrée par tous les employés.
- En travaillant avec les clients, toute personne impliquée avec DEVEAUX SAS, doit adopter une approche commerciale honnête, équitable et ouverte, privilégiant, dans la mesure du possible, des formes écrites d'accord afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

▪ **Relation avec les fournisseurs**

- DEVEAUX SAS accorde une réelle importance à ses fournisseurs et tente d'avoir des fournisseurs qui ont les mêmes valeurs qu'elle. Elle établit, dans la mesure du possible, une relation fournisseur durable, basée sur le long terme. Les relations reposent sur la loyauté, l'intégrité et la conduite professionnelle en encourageant la coopération.
- Le choix des fournisseurs et la détermination des conditions d'achat reposent sur une évaluation impartiale et objective, orientée vers la qualité, le prix et les garanties.
- En travaillant avec les fournisseurs, le personnel est tenu d'adopter une approche commerciale honnête, équitable et ouverte, privilégiant, dans la mesure du possible, des formes écrites d'accord afin d'éviter toute mauvaise interprétation du contenu des relations commerciales en cours.

▪ **Manquement au code éthique et social**

- Chaque membre de l'entreprise DEVEAUX SAS doit signaler toute violation connue de cette charte, à un responsable à partir du moment où cela nuit à l'entreprise et/ou à celui d'un salarié. Les responsables sont encouragés à faire directement un rapport à la direction.
- La direction enquêtera sur toute violation connue, suspectée ou constatée, en auditionnant, selon le cas, la personne signalant la violation présumée et/ou la personne soupçonnée d'avoir commis la

violation. Les sanctions infligées seront proportionnelles à la gravité des violations commises. Par conséquent, tout manquement au code éthique et social de DEVEAUX SAS constitue une violation des obligations professionnelles.

▪ **Adoption de la charte**

- Cette charte a été approuvée par les représentants du personnel le 19 juillet 2018.
 - La direction veille à l'application de cette charte sociale et éthique.
-